



SURVIVRE À... SANS PLEURER

Survivre à l'AI sans pleurer

L'assurance-invalidité, enfin rangée : du risque réalisé à la bonne prestation.

Une méthode, plusieurs terrains. | JurisMedX



1. Diagnostic : l'AI était partout... sauf dans sa propre collection

Les supports JurisMedX disponibles contiennent déjà de la matière AI : invalidité, incapacité de gain, impotence, moyens auxiliaires, infirmités congénitales, détection précoce, mesures de réadaptation, rentes et coordination. Mais ces éléments sont dispersés dans les assurances sociales. La nouvelle collection a donc vocation à les rassembler dans un parcours identifiable.

Positionnement — Une collection AI autonome, reliée au hub Assurances sociales et à “Survivre à... sans pleurer”. Elle ne remplace pas l'AFA : elle devient son aile spécialisée.

2. Le socle conceptuel

Bloc	Question centrale	Source de travail
Incapacité de travail	La personne peut-elle encore accomplir son travail habituel ?	Art. 6 LPGa dans les supports
Incapacité de gain	Quelles possibilités de gain subsistent sur un marché équilibré après traitements et mesures exigibles ?	Art. 7 LPGa dans les supports
Invalidité	L'incapacité de gain est-elle totale ou partielle, permanente ou de longue durée ?	Art. 8 LPGa dans les supports
Impotence	La personne dépend-elle durablement de l'aide / surveillance d'autrui ?	Art. 9 LPGa dans les supports



3. Architecture proposée — 8 modules

Code	Module	Angle JMX
AI-01	Invalidité ≠ diagnostic	Art. 6 / 7 / 8 LPGA ; distinguer travail, gain, invalidité.
AI-02	Détection précoce	Pourquoi agir avant la rente ; rôle de l'employeur et de l'office AI dans les supports.
AI-03	Réadaptation d'abord	Mesures, activité adaptée, exigibilité, maintien dans l'emploi.
AI-04	Moyens auxiliaires	Moment du besoin, champ personnel, autonomie, cas d'école.
AI-05	Rente d'invalidité	Méthode de raisonnement et calcul : chantier à actualiser avant publication.
AI-06	Impotence & contribution d'assistance	Pont avec la fiche Impotence / IPAl.
AI-07	Infirmités congénitales	Articulation AI / LAMal : chantier dédié à documenter.
AI-08	Coordination	AI / LAA / LPP / LAMal : qui intervient, quand, et pour quoi ?

4. Première vague de livrables

Priorité	Livrable	Format
1	Survivre à l'AI sans pleurer — socle 6/7/8 LPGA	Word premium + fiche réflexe
2	Incapacité de travail / gain / invalidité : le trio qui fait trébucher	A3 + mindmap
3	AI : la méthode du cas pratique en 5 étapes	Word + Wooclap
4	Détection précoce : qui peut signaler quoi ?	Fiche terrain + micro-cas
5	Moyens auxiliaires : à quel moment le droit naît-il ?	MicroCas + QCM
6	Impotence / assistance / IPAl	Pont inter-collections
7	Coordination AI-LAA-LPP-LAMal	Boussole / arbre décisionnel



5. La méthode JMX du cas AI

On reprend la méthode de résolution des assurances sociales déjà présente dans les supports, en la spécialisant pour l'AI :

Étape	Question
1. Éventualité	Quel risque est réellement réalisé : invalidité, impotence, infirmité congénitale, autre ?
2. Régime	L'AI est-elle susceptible d'intervenir, seule ou avec d'autres assurances ?
3. Champ personnel	La personne entre-t-elle dans le cercle des assurés pour la prestation visée ?
4. Conditions matérielles	Les conditions propres à la prestation sont-elles réunies ?
5. Prestation / coordination	Quelle prestation, et comment s'articule-t-elle avec les autres régimes ?

Signature pédagogique — Le diagnostic médical n'est pas la réponse juridique. Le raisonnement commence quand on transforme l'atteinte à la santé en question de travail, de gain, de durée, de réadaptation et de prestation.

6. Les micro-cas qui doivent ouvrir la collection

- La canne et l'ordinateur : même atteinte, deux moments différents du besoin.
- Le salarié qu'on veut garder : incapacité de travail, détection précoce et aménagement.
- L'activité adaptée : possible médicalement, mais est-elle réellement exigible ?
- L'emploi protégé : travailler ne signifie pas automatiquement que l'invalidité a disparu.
- La perte d'autonomie : invalidité et impotence ne se confondent pas.
- Le dossier multi-assureurs : AI, LAA, LPP et LAMal autour de la même personne.



7. Statut éditorial

Bloc	Statut
Socle 6/7/8/9 LPGA	Exploitable pédagogiquement à partir des supports fournis, à confronter au texte officiel à jour.
Détection précoce / procédure	Très intéressant, mais les articles et délais doivent être vérifiés avant mise en ligne.
Calcul de rente / taux / seuils	Ne pas publier à partir des anciennes notes sans actualisation complète.
Âges AVS / LPP et montants	À considérer comme datés dans les supports ; exclure des fiches premium non vérifiées.

Sources de travail et prudence

Ce livrable est une transformation pédagogique de supports fournis. Il ne remplace ni la loi à jour, ni la jurisprudence actuelle, ni les directives officielles. Les éléments datés ou chiffrés doivent être revérifiés avant publication.

- Cas pratiques de droit de la sécurité sociale : invalidité, détection précoce, activité adaptée, moyens auxiliaires.
- Aide-mémoire assurances sociales : prestations AI et coordination entre régimes.
- Tableau des 9 éventualités : définitions LPGA de l'invalidité et de l'impotence.